



SE-UNSA REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
ac-reims@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash du 20 janvier 2011

Merci d'afficher le flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

Au sommaire :

- 1/ Le Recteur confirme les 220 suppressions de postes dans le second degré champardennais
- 2/ Précisions complémentaires au GT sur la hors-classe du 4 janvier 2011
- 3/ Bonifications médicales au titre du handicap pour les mutations inter 2011
- 4/ Le chef de l'État reconnaît les errances de la «mastérisation Darcos»
- 5/ Avenir des agents non titulaires
- 6/ Enquête non-titulaires : "Mieux vous connaître pour mieux vous défendre"
- 7/ L'UNSA-Education ne se rendra pas aux vœux du président de la République

1/ Le Recteur confirme les 220 suppressions de postes dans le second degré champardennais

Le **SE-UNSA** au travers de sa fédération **l'UNSA Education** est intervenu pour dénoncer ces retraits d'emplois. Ces suppressions constituent **une casse massive programmée pour une région Champagne-Ardenne sans avenir.**

Aucun secteur n'est épargné : écoles (-131 postes), collèges (-70 emplois ETP), LP (-75 emplois ETP), LEGT (-75 emplois ETP).

Dans le second degré, les 220 suppressions correspondent à une baisse de ... 84 élèves ! Edifiant !

Déclaration UNSA Education au CTPA du 18 janvier 2011

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Bien triste journée que ce 18 janvier où nous sommes réunis pour préparer la rentrée 2011. Après avoir envisagé un instant de boycotter ce CTPA afin de dénoncer les conditions de préparation de la prochaine rentrée et la taxation qui s'ensuit, l'UNSA-Education et ses syndicats ont finalement décidé de vous dire de vive voix, Monsieur le Recteur, toute leur indignation et leur révolte face à ce qu'il faut bien appeler le long et méthodique démantèlement du Service Public d'Education.

Les suppressions de postes qui ne cessent de s'accumuler depuis 2003 sont destructrices pour notre système éducatif, et qui plus est dans notre région déjà très fragilisée économiquement, socialement et démographiquement.

Aucun secteur ne trouve grâce : écoles, collèges, LP, LEGT... Rappelons les données:

Premier degré : - 131 emplois en Champagne-Ardenne pour une perte prévue de 332 élèves, soit un emploi de moins par tranche de 2,53 élèves en moins !!!

Ardennes : - 33,5 emplois pour -236 élèves **Aube** : - 25 emplois pour + 108 élèves!!!

Marne : - 37 emplois pour + 10 élèves !!! **Haute-Marne** : - 18 emplois pour -224 élèves

A la vue de ces données, nous nous interrogeons sur une répartition incohérente qui ne suit même pas les variations des effectifs élèves. Où est la logique, sinon à des fins dogmatiques de destruction d'emplois publics ... Il y a bien longtemps que le Ministère de l'Education Nationale ne pense plus l'Ecole en terme de qualité éducative.

Que dire des -17,5 postes d'assistants étrangers et d'intervenants extérieurs non encore implantés qui vont encore augmenter la note ? A ce propos, nous souhaiterions avoir des éclaircissements, sur les raisons de la non-implantation de ces postes ainsi que sur l'utilisation du budget alloué. Aurions-nous eu des moyens non utilisés ? Peut-on encore parler de politique ambitieuse d'apprentissage des langues étrangères ?

Et pour finir, y-a-t-il encore de tels postes fantômes dans notre académie ?

Second degré : - 220 emplois pour - 84 élèves soit un emploi de moins par tranche de 2,61 élèves en moins !!!

Collèges et Segpa : - 70 emplois pour + 61 élèves!!!

LP : - 75 emplois pour - 243 élèves

LEGT : - 75 emplois pour + 98 élèves !!!

Et n'oublions pas tous les autres personnels qui vont eux aussi, à nouveau, payer un lourd tribut.

Face aux besoins réels et constants, la seule solution restera donc le recours aux non-titulaires et donc à l'emploi précaire, sans garantie de qualification ... et sans perspective de carrière pour ces personnels.

Comment envisager un avenir serein pour la Champagne-Ardenne dans ces conditions?

La modernisation du Service Public d' Education, le combat contre les injustices et les inégalités, la réussite de tous les jeunes

champardennais, l'amélioration de l'offre de formation, la confiance des familles nécessitent des moyens budgétaires et humains que vous envisagez de retirer aujourd'hui.

Et puis cerise sur le gâteau, en ces temps de vaches maigres pour l'Enseignement Public, école de la République, nous apprenons que les élus UMP aiment les petits arrangements entre amis.

Le budget 2011 devait appliquer à l'enseignement public comme aux établissements privés des suppressions de postes. Un amendement à la loi de finances, contre l'avis d'un ministre dépassé, attribuera aux établissements privés sous contrat quatre millions d'euros supplémentaires ce qui leur permettra de créer 250 postes. Ces quatre millions sont retirés de crédits réservés à la rémunération des personnels administratifs et au fonctionnement des services de l'enseignement public. Nous serions d'ailleurs bien curieux de connaître précisément l'état des suppressions de postes des établissements privés de l'académie, au regard de leurs effectifs.

La rigueur ne s'applique qu'au service public d'éducation qui voit ses moyens réduits de presque 14 000 postes. Lui seul sera confronté à des difficultés alors qu'il accueille tous les élèves dans tous les quartiers.

La mansuétude de l'UMP est à sens unique. Elle épargne les établissements privés et met en difficulté l'Ecole de la République, celle qui rassemble sans distinction d'origine, de fortune et de croyance les élèves de notre pays.

Trop, c'est trop ! Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de reconsidérer ces propositions inacceptables. Comme toute la population de la région nous ne pouvons assister sans réagir à cette casse que vous avez préparée et à laquelle vous allez accepter de participer.

2/ Précisions complémentaires au GT sur la hors-classe du 4 janvier 2011

La prise en compte des années en ZEP pour les TZR n'est possible que si l'année entière a été effectuée dans **un seul et même** établissement.

Par ailleurs, la prise en compte des années en ZEP même après que l'enseignant a cessé d'y exercer nécessite d'utiliser le même logiciel de traitement que pour les agrégés. Or, ce logiciel ne prend pas en compte le palier 3 ans /5 points, mais accorde uniquement 10 points pour 5 ans.

Comme cela constituerait une régression, il est proposé de valider ces deux paliers, mais à la condition que les enseignants fournissent la preuve (arrêtés d'affectation) de leur affectation en ZEP pendant 3 ou 5 ans successifs, dans un délai à respecter, qui serait fixé au 18 février 2011 pour cette année.

Concernant enfin les promotions de grade, un agrégé stagiaire ou un chef d'établissement stagiaire qui aurait « perdu » sa possibilité de promotion au titre de certifié, pourrait la récupérer, au cas où il ne serait pas titularisé dans son nouveau grade, mais sur le contingent de l'année suivante.

3/ Bonifications médicales au titre du handicap pour les mutations inter 2011

Le groupe de travail compétent pour donner un avis sur les demandes de bonifications médicales, pour les mutations inter-académiques 2011, s'est réuni le jeudi 13 janvier 2011.

Cette année, 20 collègues avaient déposé un dossier au titre du handicap et pouvaient prétendre à une bonification à condition que la mutation améliore les conditions de vie de l'agent, du conjoint ou de l'enfant et il n'y avait aucune demande de bonification à titre social.

Ces demandes remontent au niveau de 2009 après une baisse à 12 en 2010 et concernent 1 agrégé, 4 certifiés, 1 CPE, 8 PLP et 6 profs d'eps.

Le Docteur Demons, médecin-conseil a tenu à préciser que la notion de handicap n'est pas suffisante à elle seule pour justifier un avis prioritaire, certains handicaps « légers » n'empêchant pas de travailler normalement, alors que certaines maladies graves ne sont pas obligatoirement reconnues comme handicap. Il a également rappelé que les avis qu'il attribue le sont en fonction de l'amélioration qui peut en résulter pour les conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de son (ses) enfant(s).

Pratiquement, cela signifie que seules l'existence de structures hospitalières spécifiques à la prise en charge du handicap ou des conditions climatiques particulières permettant une amélioration des conditions de santé du cas médical peuvent donner lieu à une bonification de 1000 points et celle-ci peut n'être attribuée que pour certains vœux, en fonction des critères ci-dessus.

Le Docteur Demons avait attribué 4 avis réservés, 5 avis favorables et 9 avis prioritaires. Ces 9 derniers ont donné lieu à une bonification. 2 avis favorables et 2 avis réservés ont également obtenu une bonification soit un total de 13 bonifications. Les collègues qui nous avaient contactés ont été prévenus.

Deux collègues qui sollicitaient une bonification médicale n'avaient pas transmis leur dossier et n'ont donc rien obtenu.

4/ Le chef de l'État reconnaît les errances de la « mastérisation Darcos »

Le président de la République, lors de la cérémonie des vœux, vient de reconnaître implicitement l'échec de la « mastérisation Darcos » de la formation des enseignants. Il confirme ainsi l'analyse développée avec constance par la fédération UNSA Éducation.

L'UNSA Éducation et ses syndicats nationaux concernés (SE, SEA, Sup'Recherche, SI.EN, SNIEAP, SNPDEN, A&I, SNPTES) sont attachés à la nécessaire formation professionnelle des enseignants. La fédération UNSA Éducation attend maintenant des deux ministères concernés (Éducation nationale; Enseignement supérieur et Recherche) un calendrier et des contenus de discussion concernant la formation des futurs enseignants des écoles, collèges, lycées.

Elle regrette que les pouvoirs publics aient attendu que les stagiaires se trouvent dans des situations impossibles à gérer pour reconnaître les profondes insuffisances du «modèle» actuel. **L'UNSA Éducation** demande que soient traitées sur le fond les questions des contenus des concours comme ceux des formations. Doivent être également inclus dans les discussions: la formation des formateurs, la place des IUFM (dans une logique de mutualisation des compétences entre universités d'une même académie), et la situation des stagiaires après concours

« *La prévision est un art difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir.* » (Pierre Dac)
Luc BENTZ, secrétaire national de la fédération UNSA Éducation,

5/ Avenir des agents non titulaires

Les organisations syndicales de la Fonction publique (à l'exception de FO), à l'issue de la séance du 11 janvier, avait interpellé le secrétaire d'Etat à la Fonction publique sur plusieurs points qui exigeaient des réponses sur la réaffirmation du statut, la limitation des cas de recours aux ANT, le retrait immédiat du « contrat de projet », une annonce gouvernementale forte sur l'amélioration des droits et garanties collectives accordés aux ANT.

Le ministre François Baroin a convoqué dans l'urgence, le 17 janvier une nouvelle séance. Il a exprimé, au préalable, son désaccord avec les propos de Christian Jacob et indiqué des axes de négociation.

Pour lire la suite cliquez sur :

<http://unsa-education-marne.over-blog.org/article-avenir-des-agent-non-titulaires-65249092.html>

6/ Enquête non-titulaires : "Mieux vous connaître pour mieux vous défendre"

Vous êtes enseignant vacataire ou contractuel, assistant d'éducation ou AVS ? Le SE-Unsa s'intéresse à vous ! En tant qu'agent non titulaire de l'Etat, nous savons que vos droits sont souvent bafoués et que beaucoup d'entre vous ne savent pas vers qui se tourner. Au **SE-Unsa**, nous nous battons pour que vous soyez respectés. Pour cela, nous devons mieux vous connaître pour ensuite pouvoir mieux vous défendre auprès des instances locales et nationales.

Nous lançons donc un questionnaire sur la situation des agents non titulaires dans l'Education nationale. Merci donc de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire en cliquant ici : [**Je donne mon avis et je remplis l'enquête.**](#)

7/ L'UNSA Education ne se rendra pas aux vœux du président de la République

L'UNSA Education ne se rendra pas aux vœux que le président de la République doit présenter au "monde de la culture et de la connaissance" le 19 janvier.

L'UNSA Education ne se rendra pas à une cérémonie teintée d'hypocrisie alors que des réductions budgétaires massives portent atteinte aux établissements et aux services.

Des propos louangeurs seront tenus sur l'éducation alors que ses moyens sont amputés, la formation des enseignants dévastée, certains personnels déconsidérés ou malmenés par des restructurations brutales.

Une cérémonie ne peut masquer l'affaiblissement continu du dialogue social.



Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>